



**RAPPEL DE SAISINE DES CHEFS DE COUR DE VERSAILLES ET DES CHEFS DE JURIDICTION DE
NANTERRE**

Tribunal judiciaire de Nanterre : combien d'alertes faudra-t-il encore avant d'agir ?

L'UNSa SJ apporte son soutien au mouvement de grève des personnels

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Versailles et Monsieur le procureur général,
Monsieur le président du tribunal judiciaire de Nanterre et Monsieur le procureur de la République,
Madame la directrice de greffe,

L'UNSa SJ vous alerte depuis plusieurs années sur la dégradation continue des conditions de travail au sein de l'arrondissement judiciaire de Nanterre.

Nous l'avons fait dans les instances de dialogue social.

Nous l'avons fait dans nos déclarations liminaires.

Nous l'avons fait dans nos rapports et nos alertes.

Nous avons été force de proposition.

Et pourtant, les alertes se succèdent, les agents s'épuisent, les arrêts de travail se multiplient, les risques psychosociaux s'aggravent, tandis que l'administration donne trop souvent le sentiment de vouloir gagner du temps plutôt que de traiter les causes profondes de la crise.

Depuis décembre 2024, nous dénonçons une situation caractérisée par la surcharge de travail, les sous-effectifs, l'absentéisme, la charge mentale, les audiences tardives, les difficultés managériales, les pressions et l'absence de véritable action de prévention des risques psychosociaux. Les agents eux-mêmes ont souligné depuis septembre 2024 un changement de cap dans la gestion des ressources humaines, voire du management.

Nous alertions également en décembre 2025 sur des situations d'épuisement professionnel et sur des agents qui, dans les registres santé et sécurité au travail, faisaient état d'un rythme de travail devenu insoutenable, d'un sentiment d'étouffement et de ne plus être entendus.

Nous rappelons surtout une évidence : le fonctionnement du service public de la justice ne peut jamais constituer une justification à une atteinte à la santé ou à la sécurité de celles et ceux qui le font vivre.

Il est grave que ces alertes ne soient pas suivies d'effet.

Le rapport de la délégation d'enquête consécutif au décès de Marie TRUCHET avait formulé des recommandations précises concernant notamment le renforcement des effectifs, la réduction de la charge individuelle de travail, la régulation des audiences correctionnelles, la limitation des horaires tardifs, la répartition des charges entre chambres, la déconnexion et la régulation de l'activité du pôle correctionnel.

Près de deux ans plus tard, nous constatons déjà que rien ne s'était véritablement amélioré et que le risque d'un nouveau drame demeurait réel.

En mars 2026, notre constat était malheureusement toujours le même : aucune prise en compte suffisante de l'urgence des RPS, des personnels sous pression, une multiplication des arrêts maladie et des temps partiels thérapeutiques et une gestion RH que nous qualifions de dysfonctionnante.

Le service correctionnel de Nanterre et les juridictions de proximité étaient notamment déjà identifiés comme des services nécessitant une attention particulière. La liste des services s'allonge.

Face à cette situation, les personnels ont décidé de se mobiliser.

Cette mobilisation n'est ni soudaine, ni irresponsable, ni déconnectée des réalités du service public.

Elle est au contraire l'aboutissement d'alertes répétées et restées sans réponse à la hauteur des enjeux.

Lors des réunions de la formation spécialisée de Nanterre, nous avons d'ailleurs dénoncé l'absence d'apaisement et annoncé que, faute d'évolution, les représentants du personnel utiliseraient les outils à leur disposition pour faire entendre la réalité vécue par les agents.

Après la visite d'une juridiction de proximité, une visite du greffe correctionnel avait elle-même été décidée par la formation spécialisée, précisément parce que la situation appelait aussi une attention particulière. Pourtant, en mars 2026, nous constatons encore l'absence d'anticipation et de préparation suffisante de cette visite, tandis que, pendant ce temps, la situation des agents continuait de se dégrader.

Il n'est donc pas possible de considérer cette grève comme un simple mouvement social ponctuel.

Elle doit être entendue comme un signal d'alarme incontournable.

Elle dit une chose très simple : les personnels du tribunal judiciaire comme ceux de l'arrondissement dans son ensemble n'acceptent plus de travailler dans ces conditions.

Et l'UNSa SJ les entend et demeure à leurs côtés.

L'UNSa SJ apporte son soutien plein et entier au mouvement de grève engagé par les personnels du tribunal judiciaire de Nanterre.

Nous soutenons leur revendication légitime d'obtenir enfin :

- des effectifs permettant d'exercer les missions dans des conditions normales ;

- une réelle régulation de la charge de travail ;
- une attention particulière portée aux horaires et aux audiences tardives ;
- une organisation du travail permettant de prévenir l'épuisement professionnel ;
- une écoute réelle des agents et de leurs représentants ;
- une politique de prévention des RPS qui ne se limite pas à des dispositifs théoriques ou à des groupes de travail ;
- des mesures concrètes et immédiates permettant de restaurer des conditions de travail dignes et soutenables.

Nous sollicitons par ailleurs la poursuite de l'expérimentation du télétravail institué les lendemains d'audience sur demande des représentants du personnel mais finalement abandonné par la direction.

Les personnels n'ont pas besoin d'un énième plan d'action qui restera sans traduction concrète ; ils ont besoin d'actes.

Ils n'ont pas besoin qu'on leur explique encore les contraintes budgétaires ; ils ont besoin que leur santé soit considérée comme une priorité.

Ils n'ont pas besoin d'être culpabilisés au nom des nécessités du service ; ils ont besoin que leur investissement soit enfin reconnu.

Messieurs les chefs de cour, Messieurs les chefs de juridiction, Madame la directrice de greffe, vous ne pouvez plus dire que vous ne saviez pas.

Dans nos précédentes communications, nous avons dénoncé cette impression persistante que l'administration joue la montre, en espérant que les difficultés finissent par disparaître avec les mobilités, les départs ou l'épuisement des personnels et de leurs représentants.

Mais les personnels ne sont pas une variable d'ajustement.

Nous l'avons déjà dit, le temps administratif n'est pas celui des agents qui souffrent.

Et lorsque des collègues arrivent au bout de leurs forces, le temps n'est plus aux réunions qui se succèdent, aux constats que l'on reporte ou aux groupes de travail que l'on annonce.

Le temps est à l'action.

L'UNSa SJ demande des réponses immédiates.

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures nécessaires pour :

1. établir un état précis des effectifs et des vacances de postes au greffe ;
2. mesurer objectivement la charge de travail réelle des personnels intégrant les heures écrêtées ;

3. examiner l'organisation des audiences et leurs horaires afin de mettre fin aux situations de surcharge et d'horaires excessifs ;
4. mettre en œuvre sans délai les recommandations déjà formulées dans les rapports d'enquête relatifs aux décès de Mesdames TRUCHET et ZIDANI ;
5. réunir les représentants des personnels afin d'ouvrir un véritable processus de négociation sur les conditions de travail du greffe ;
6. garantir une véritable prise en compte des risques psychosociaux et de la santé des agents ;
7. présenter un plan d'action concret, financé et assorti d'un calendrier de mise en œuvre, et non un nouveau catalogue de bonnes intentions.

Car les personnels ont déjà suffisamment attendu.

L'UNSa SJ reste aux côtés des personnels du tribunal judiciaire de Nanterre et des juridictions de proximité, plus particulièrement aujourd'hui, des agents du greffe correctionnel, du tribunal pour enfants, du CPH engagés dans ce mouvement.

Nous l'avons déjà dit : les agents doivent pouvoir utiliser les moyens d'alerte à leur disposition et se tourner vers leurs organisations syndicales pour être accompagnés, entendus et soutenus lorsqu'ils ne trouvent pas cet espace de parole auprès de leur hiérarchie, sans souffrir de représailles à plus ou moins long terme.

Nous continuons à porter leur parole, à dénoncer les dysfonctionnements, à demander des mesures concrètes, pour que la dégradation de leurs conditions de travail ne devienne pas une normalité.

L'UNSa SJ est par ailleurs toujours la seule organisation syndicale à maintenir sa demande d'expertise sur une juridiction de proximité de l'arrondissement.

Parce que défendre la justice, c'est aussi défendre celles et ceux qui la font fonctionner.

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, Monsieur le président, Monsieur le procureur, Madame la directrice de greffe, vous avez désormais une responsabilité collective : entendre le message envoyé par les personnels du tribunal judiciaire de Nanterre et de l'arrondissement dans son ensemble et leurs représentants.

Il est encore temps d'agir mais il est grand temps.

L'UNSa SJ reste mobilisée au côté des personnels !

[FS de Nanterre du 19 décembre 2024 - UNSa Services Judiciaires](#)

[FS de Nanterre du 28 mars 2025 : et après ? - UNSa Services Judiciaires](#)

[FS de Nanterre du 4 juillet 2025 - UNSa Services Judiciaires](#)

[A quand une véritable prise de conscience ? - UNSa Services Judiciaires](#)

[FS de Nanterre du 18 décembre 2025 - UNSa Services Judiciaires](#)

[Suivi de la FS de Nanterre : on se moque incontestablement des agents et des élus ! - UNSa Services Judiciaires](#)

[FS Nanterre du 3 avril 2026 - UNSa Services Judiciaires](#)

